Nouveau Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Yitro

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 20, verset 23

PARACHA

A la fin de la *Parachat Yitro*, la Torah nous parle de la **construction du *Mizbéa'h*** (le grand autel sur lequel on offrait les sacrifices). Dans ce *Passouk*, la Torah nous dit que le Cohen, pour se retrouver en haut du *Mizbéa'h*, devait y **monter au moyen d'une pente**, et pas par des marches.

La première grande réunion du mouvement *Agoudat Israël* a lieu à Vienne, en 1923, avant la Seconde Guerre mondiale. Le *'Hafets' Haïm* y a assisté **alors qu'il était déjà très âgé**, il avait plus de 90 ans. Dans un film célèbre, on le voit y arriver. Le deuxième rassemblement, par contre, a eu lieu en 1929, quelques années avant le décès du *'Hafets 'Haïm*. Et celui-ci n'y est, cette fois, pas allé.

Tous les autres *Rabbanim* présents à cette réunion historique ont invité le *'Hafets 'Haïm* à adresser quelques **paroles d'encouragement et de bénédiction à l'assemblée**. Il a d'abord refusé plusieurs fois. Mais, finalement, il a accepté et a dit les paroles suivantes.

"La Torah prévient le Cohen qu'il ne doit pas monter sur le *Mizbéa'h* en grimpant des marches, mais en utilisant une pente. Pourquoi cette exigence ? Pour que le Cohen ne se dise pas, lorsqu'il a le privilège d'être en haut du *Mizbéa'h* et d'y offrir des sacrifices, que c'est grâce à ses qualités (intellectuelles, de caractère ou autre) qu'il y est arrivé, en ayant grimpé les marches les unes après les autres. Il ne doit ce privilège de servir Hachem ainsi qu'au fait qu'il soit **né Cohen**. C'est parce que son père était Cohen qu'il l'est lui aussi.

Ainsi, lorsqu'on m'a demandé de m'adresser à vous et

Suite page suivante

PARACHA SUITE

de vous bénir, j'ai demandé : "Pourquoi m'avoir accordé, précisément à moi, ce privilège ?" On m'a répondu : "En raison de votre **haut niveau en Torah**". Mais j'ai repoussé cet argument. On m'a ensuite dit "Parce que vous êtes un *Tsadik*", mais j'ai aussi refusé. Car **je ne possède pas ces qualités**. Mais lorsqu'on m'a dit : "Parce que vous êtes Cohen, et le plus âgé de l'assistance, j'ai accepté.

Car cela ne dépend que d'Hachem, et pas de mes mérites. Je vous adresse donc, du fond du cœur, ma Brakha. Celle d'un Cohen, et d'une personne âgée."

Choul'han 'Aroukh, chapitre 424, Halakha 1

HALAKHA

Ce Chabbath *Yitro* s'appelle **Chabbat *Mévarkhim***, car nous allons annoncer et bénir la venue du premier mois de *Adar* (qui aura lieu, cette année, vendredi et Chabbath).

A cette occasion, nous allons continuer à étudier quelques **lois de *Roch 'Hodech***.

Le *Choul'han 'Aroukh* dit que, dans le *Birkat Hamazon*, on mentionne *Roch 'Hodech* en disant le paragraphe de ***Ya'alé Véyavo***. Mais si on a oublié de le dire, on ne recommence pas le *Birkat Hamazon*.

Le *Michna Beroura* explique : "Car, à *Roch 'Hodech*, il n'y a pas d'obligation de manger du pain. Si on avait voulu, on aurait pu ne pas en manger. Et on n'aurait pas dit *Birkat Hamazon*."

Le *Choul'han 'Aroukh* continue en disant que si on se souvient qu'on n'a pas dit *Ya'alé Véyavo* avant d'avoir commencé le paragraphe de *Hatov Véhamétiv*, on dit une ***Brakha* spécifique** : "Béni soit Hachem qui a donné des jours de Roch 'Hodech à Son peuple Israël en souvenir".

Le *Michna Beroura* précise qu'on devra faire une *Brakha* complète, en mentionnant le **Nom d'Hachem et Sa royauté**. Cette phrase est imprimée dans la plupart des *Birkat Hamazon*.

Le *Maguen Avraham* mentionne plusieurs situations où il faudra dire ou ne pas dire *Ya'alé Véyavo* (et les décisionnaires, notamment le *Gaon* de Vilna, reprennent ces cas-là) :

- celui qui a mangé du pain à *Roch 'Hodech* mais ne fait ***Birkat Hamazon* qu'à la nuit** (quand *Roch 'Hodech* est fini) dira *Ya'alé Véyavo* ;
- celui qui a dit ***'Arvit* d'après *Roch 'Hodech* alors qu'il fait jour** (et que c'est donc encore *Roch 'Hodech*) s'il mange ensuite du pain alors qu'il fait jour, il ne dira pas *Ya'alé Véyavo*. Car puisqu'il a fait *'Arvit* d'après *Roch 'Hodech*, il n'est plus dans un jour de *Roch 'Hodech*, mais dans un **jour normal** ;
- si la communauté a dit *'Arvit* d'après *Roch 'Hodech* en plein jour mais qu'il avait commencé son repas (contenant du pain) avant et qu'il n'a pas lui-même prié *'Arvit*, il peut **continuer son repas et dira *Ya'alé Véyavo* dans le *Birkat Hamazon***.
- s'il commence son repas (contenant du pain) après que la communauté ait dit *'Arvit* d'après *Roch 'Hodech*, il ne **dira pas *Ya'alé Véyavo* dans le *Birkat Hamazon*** (même si lui-même n'a pas dit *'Arvit* en même temps que la communauté, et fera cette prière plus tard).
- s'il n'a pas dit *'Arvit* avec la communauté, et qu'il n'a pas non plus dit *Min'ha* (car il reste encore beaucoup de temps pour faire cette prière), même s'il commence son repas après que la communauté ait dit *'Arvit*, il dira *Ya'alé Véyavo* dans le *Birkat Hamazon*. Car, dans ce cas, il est clair que, pour lui, **c'est encore *Roch 'Hodech*** (puisque, lorsqu'il fera *Min'ha*, il devra dire *Ya'alé Véyavo* dans la *'Amida*).

L'inverse est aussi valable dans tous ces cas. C'est-à-dire que si, la veille de *Roch 'Hodech*, la communauté dit *'Arvit* de *Roch 'Hodech* alors qu'il fait encore bien jour, et qu'un homme mange son repas (contenant du pain) avant d'avoir dit lui-même *'Arvit*, il devra dire *Ya'alé Véyavo* dans le *Birkat Hamazon*. Car il **suit la communauté, qui a déjà accepté *Roch 'Hodech***.

Par contre, s'il n'a même pas dit *Min'ha* lorsque la communauté a déjà dit *'Arvit*, il est clair qu'il n'est pas encore dans *Roch 'Hodech*, et ne devra donc pas dire *Ya'alé Véyavo* dans le *Birkat Hamazon* s'il mange du pain, même si la communauté a déjà accepté *Roch 'Hodech*.

Pirké Avot, chapitre 3, Michna 11

MICHNA

Cette *Michna* est la seule à rapporter des propos de Rabbi El'azar Hamoda'i.

Celui-ci est l'oncle de Bar Kokhba, et il a soutenu celui-ci dans sa lutte contre les Romains. Mais finalement, un **grand malentendu** a fait croire à Bar Kokhba que son oncle était de connivence avec les Romains, et il l'a tué.

C'était à l'époque du fameux **siège de la grande ville de Beitar**.

Rabbi Él'azar Hamoda'i était **très apprécié par le prince de la génération** (*Rabban* Gamliel de Yavné). Et, très souvent, lorsqu'il manquait aux *'Hakhamim* une interprétation sur tel ou tel *Passouk* dont Rabbi El'azar était un spécialiste, *Rabban* Gamliel s'exclamait : "Nous avons besoin de l'explication de Rabbi El'azar Hamoda'i."

Ce nom lui vient, tout simplement, du fait qu'il habitait la ville de Modi'in (la fameuse ville où habitaient les *'Hachmonaïm*, à l'époque de la révolte contre les Grecs, au milieu de la période du second Temple).

Rabbi El'azar Hamoda'i cite **cinq fautes qui empêchent** celui qui s'en rend coupable (et n'a pas fait *Téchouva* avant de quitter ce monde) **d'accéder au monde futur** même s'il a, par ailleurs, étudié beaucoup de Torah et accompli de nombreuses *Mitsvot*.

1. Profaner volontairement les choses sacrées du *Beth Hamikdach* en les rendant impures, en en faisant un usage personnel, en introduisant un défaut dans un animal qui doit être offert en Korban, en faisant sortir des Korbanot en dehors du périmètre où il doit rester. Cela équivaut à **nier la sainteté qu'Hachem a attribuée au Beth Hamikdach.**

2. **Mépriser les jours de *'Hol Hamo'ed*** en se comportant, en ces jours, comme les autres jours ouvrables de l'année (exemple : travailler normalement alors qu'on pourrait faire cela après la fête, et que l'absence de travail à *'Hol Hamo'ed* ne causerait aucune perte d'argent).

3. **Faire pâlir le visage de son ami en public**. Cela signifie lui faire honte. En effet, lorsqu'une personne a honte, elle rougit (car le sang lui monte au visage) puis devient livide (car le sang retombe dans le corps).

Nos Sages disent qu'il est préférable de se jeter au feu que de faire cette faute. Car la chute de sang (qui fait pâlir le visage) la rend semblable à un assassinat.

4. **Effacer l'alliance d'Avraham *Avinou* en ne faisant pas la *Brit-Mila*** à son fils ou à soi-même (une fois qu'il est devenu adulte, si ses parents ne lui ont pas fait lorsqu'il était bébé) ou en tirant sa peau pour recouvrir sa *Brit-Mila*, et faire ainsi croire qu'il n'est pas circoncis.

5. **Dévoiler de prétendues faces cachées de la Torah qui ne sont pas conformes à la *Halakha***. Cela signifie vouloir faire croire qu'on s'y connaît dans les secrets de la Torah alors

Voir suite en page 5

Michlé, chapitre 31, verset 21

KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo continue à faire la **louange de la femme vertueuse**. Il dit : "Elle ne craint pas la venue de la neige pour sa maison. Car toute sa maisonnée est habillée de vêtements de laine rouge."

Rachi explique que la neige symbolise le froid.

La femme vertueuse n'a pas peur que sa famille ait froid, car elle sait l'habiller de vêtements qui protègent du froid. Et effectivement, le *Métsoudat David* dit que la femme vertueuse sait **choisir les vêtements adéquats**. Car les habits en laine rouge réchauffent énormément.

Selon le *Ralbag*, ce *Passouk* nous indique que la **femme vertueuse s'y connaît dans tous les domaines de la vie** : elle **gère intelligemment son argent**, elle sait quand il vaut la peine de **payer un peu plus pour avoir de la bonne qualité**, elle ne fait pas d'économies en achetant des vêtements de mauvaise qualité (qui n'auraient pas suffisamment protégé sa famille du froid).

Elle est **consciencieuse, méthodique, assidue**. Elle sait choisir le mieux.

Selon le *Malbim*, la louange énoncée dans ce *Passouk* est liée à celle qui est mentionnée dans le précédent, et qui nous dit que malgré sa générosité, la femme vertueuse fait attention à ne **pas donner excessivement**. Elle garde ce dont sa famille a vraiment besoin, et distribue généreusement le reste.

Le *Malbim* dit aussi que la **neige et le froid font référence à la mort**. Car la vie est symbolisée par la chaleur corporelle et la circulation du sang. Alors qu'avec la mort, le corps refroidit et le sang se fige. Cependant, la femme vertueuse ne craint pas ce froid, puisque son corps "est habillée de vêtements chauds" (la Torah qu'elle a étudiée, et les *Mitsvot* qu'elle a accomplies).

Choftim, chapitre 11, versets 1 à 11

CHOFTIM
PROPHÈTES

Il y avait, à cette époque, un puissant guerrier, qui s'appelait Yifta'h Haguil'adi. Son père, Guil'ad, l'avait eu avec une concubine, qu'il avait en plus de sa femme officielle. La concubine est aussi officielle, mais elle n'est pas acquise par des *Kidouchine*, et n'a pas de *Kétouba*.

Malgré cela, il avait le **droit de recevoir l'héritage de son père**, après le décès de celui-ci. Mais Guil'ad a ensuite eu d'autres enfants avec sa femme. Et lorsque ceux-ci ont grandi, ils ont **vu Yifta'h d'un mauvais œil**. Ils ont prétendu qu'étant le fils d'une concubine, il n'avait pas de droits sur l'héritage de leur père, et l'ont **chassé de la maison**.

Le texte nous dit que Yifta'h s'est **enfui de devant ses frères**. Et le *Malbim* explique que ces derniers, en plus d'avoir chassé Yifta'h de la maison, voulaient aussi le tuer. C'est pourquoi Yifta'h a dû s'enfuir.

Il est arrivé sur un territoire dont le propriétaire s'appelait Tov. Il a formé autour de lui une **bande d'hommes désœuvrés**, qui l'accompagnaient partout, en vivant sans structure et, probablement, malhonnêtement.

À ce moment-là, les gens de 'Amon se sont de nouveau attaqués à Israël. Et lorsque leur pression sur Israël est devenue très forte, les notables de Guil'ad sont allés rencontrer Yifta'h dans le territoire de Tov où il s'était installé.

Mais ils n'y sont pas allés pour rétablir la justice, et lui dire qu'il pouvait retourner dans la maison de son père car il avait droit à l'héritage. Ils n'y sont allés qu'en raison du **danger qu'ils couraient face à l'agression de 'Amon**.

Ils ont proposé à Yifta'h de les suivre, et de devenir le chef de la guerre contre 'Amon. Yifta'h a **réagi très sévèrement**. Il leur a dit : "Vous avez été les complices de mes frères. Vous aussi, vous m'avez détesté. Et vous avez laissé mes frères me chasser de la maison de mon père. Pourtant, vous savez que, bien que n'étant que le fils d'une concubine, j'ai moi aussi le droit à l'héritage de mon père, comme mes autres frères. **Ce renvoi était injuste**. Donc pourquoi venez-vous vers moi maintenant, lorsque vous êtes en danger ?"

Les notables de Guil'ad ont répondu : "C'est pourquoi nous revenons aujourd'hui vers toi. Nous te demandons de te joindre à nous, de faire la guerre contre les gens de 'Amon et d'être, pour nous et tous les habitants de Guil'ad, le chef."

? Que signifient ici les mots "C'est pourquoi nous revenons vers toi" ?

Rav Bergman explique que les notables de Guil'ad ont voulu dire à Yifta'h : "C'est justement parce que nous avons été injustes avec toi que nous sommes venus te voir, et te **demander de nous pardonner cette injustice**. Et si tu as la force de nous pardonner, **Hachem aussi pardonnera nos fautes, et nous accordera la victoire** contre les gens de 'Amon. Nous ne faisons donc pas appel à toi seulement parce que tu es un grand guerrier, mais surtout parce que nous

Voir suite en page 6

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le Gaon de Vilna nous enseigne : "On ne peut pas imaginer l'ampleur des souffrances et des malheurs qui frappent la personne même pour **une seule parole malheureuse**. **Aucun mot n'est perdu**, tout est consigné." *(Iguéret Hagra)*

LE CAS DE LA SEMAINE

Sim'ha parle avec 'Haya du père de Ruth, qui étudie la Torah au *Collel* tous les jours à temps plein. "Il étudie la Torah tous les jours pendant deux heures."

QUESTION

Sim'ha se rend-elle coupable de *Lachon Hara'* en parlant du père de Ruth de cette façon ?

Réponse

Sim'ha ne peut pas parler de Lachon Hara' en indiquant que le père de Ruth étudie la Torah deux heures par jour au Collel. Dans la mesure où il étudie à temps plein, cela est assez rabaissant et laisse supposer qu'il gaspille ***énormément de temps.***

HISTOIRE

Dans la *Paracha* de *Yitro*, nous voyons **l'importance d'aller dans les voies d'Hachem**, en faisant notamment du *'Hessed* (des actes de bonté/générosité).

Nos Sages disent qu'une personne doit constamment se rappeler que tout ce qu'elle fait, même pour d'autres personnes, est finalement **dans son propre intérêt**.

Et les *Tsadikim* ont l'habitude de dire : "Chaque pas que l'homme fait pour son prochain lui en économise mille pour lui-même."

Un homme a raconté l'histoire suivante.

"**Ma sœur s'est fiancée**, et devait se marier trois mois plus tard. Après les fiançailles, mon futur beau-frère a été invité à passer Chabbath chez mes parents, avec moi-même, ma femme et nos enfants. Ce même Chabbath, un **bon ami à moi fêtait ses *Chéva' Brakhot*** dans l'une des salles de la ville. J'ai profité de me trouver à proximité pour y aller.

Mon ami était **très heureux de me voir**, et il m'a proposé de revenir le lendemain midi. Mais j'hésitais : je n'osais pas, de nouveau, laisser mes parents, ma sœur et son fiancé ; et je n'avais pas très envie de refaire le trajet dans la chaleur...

Mais mon ami m'a dit : "Très peu de famille s'est déplacée pour mes *Chéva' Brakhot* ! Ça me ferait vraiment plaisir si tu viens !" J'ai répondu : "Je vais essayer, mais je ne te promets rien".

En rentrant chez mes parents, j'ai raconté à ma femme combien mon ami était heureux de me voir.

Le lendemain, après le repas de midi, elle m'a encouragé à aller aux *Chéva' Brakhot*. Et elle a même voulu m'y accompagner.

J'ai **admiré cela** car, pour elle, il est encore plus difficile que pour moi de parcourir une telle distance dans la chaleur ; et surtout parce qu'elle ne connaissait personne là-bas. Lorsque nous sommes arrivés, le *'Hatan* était fou de joie. Ma femme s'est assise du côté des femmes, à côté d'une jeune fille. Elles ont fait connaissance, et la jeune fille lui a dit : "Je me marie bientôt, à telle date et dans telle salle."

Lorsque ma femme a entendu cela, elle a été surprise, mais n'a rien dit. Car la date et la salle **correspondaient à celles où ma propre sœur devait se marier**.

Sur le chemin du retour, ma femme m'a dit : "Apparemment, il y a une erreur. Il ne peut pas y avoir, **dans la même salle, deux mariages au même moment** !" En rentrant, nous avons parlé à nos parents. Ils nous ont confirmé que c'était bien la même date. Et, effectivement, l'organisateur avait, par erreur, **loué la même salle à deux personnes !**

Il y avait, cependant, suffisamment de temps avant le mariage, pour que l'erreur puisse être rectifiée ; et c'est ce qui a été fait. Mais nous étions émerveillés par le concours de circonstances. Si ma femme ne m'avait pas encouragé à aller aux *Chéva' Brakhot*, elle n'y serait pas allée non plus. Elle n'aurait pas rencontré cette jeune fille, et n'aurait donc peut-être jamais su, avant le jour du mariage, qu'un autre mariage était prévu dans la même salle !

Nous avons alors réalisé la **véracité des propos de nos Sages** (chaque pas fait vers autrui nous en économise mille pour nous), et combien Hachem dirige ce monde mesure pour mesure :

Nous avons réjoui mon ami. Hachem nous a donc aussi réjoui (en nous évitant une surprise désagréable au mariage de ma sœur) !"

SUITE MICHNA

Suite de la page 3

qu'on dit n'importe quoi/qu'on laisse libre-cours à notre imagination. Exemple : dire, *'Has Véchalom*, que la Torah n'a pas réellement interdit de manger du porc, mais simplement de se comporter comme lui (de manière sale/dégoûtante).

Il existe plusieurs explications aux *Mitsvot* de la Torah. Mais elles ne doivent **jamais annuler l'accomplissement de cette Mitsva**. Le sens caché d'une Mitsva ne doit pas aller contre son sens simple.

Ces cinq *'Avérot* sont particulièrement graves, car il n'y a pas de *Yétser Hara'* qui pousse à les accomplir. C'est **froidement que l'homme s'expose** à de telles situations.

GUEMARA

Question

Ilan possède un appareil photo dont il n'a plus besoin, et **cherche donc à le vendre**. Quelques jours plus tard, il trouve un acheteur habitant l'autre extrémité de la ville. Pour lui apporter l'appareil, il **demande à son ami, Israël, qui a prévu de se rendre dans cette zone**, de bien vouloir le transmettre à l'acheteur. Israël accepte et range l'appareil dans son sac. Le lendemain, avant de sortir, Israël vérifie que l'appareil se trouve bien à sa place, mais a la mauvaise surprise de **découvrir qu'il a disparu**. Très confus, il contacte Ilan et l'informe de la perte.

Ce dernier lui dit alors qu'il lui doit 2500 €, soit la valeur de l'appareil photo.

Israël, très surpris du prix anormalement élevé, lui rappelle qu'un appareil photo coûte en général 200 €, peut-être 500 € pour un très beau, mais en aucun cas 2500 €.

Ilan explique alors qu'il s'agissait d'un **appareil professionnel de luxe** et que tel est le prix pour ce type d'appareil. Israël répond que s'il savait qu'il était d'une telle valeur, il aurait fait plus attention, c'est pourquoi il **demande à ne rembourser que la valeur d'un appareil moyen** puisqu'il n'aurait pas pu savoir qu'il s'agissait d'un appareil d'une telle valeur.

L'argument d'Israël est-il plausible ?

A toi !

- *Guemara Baba Kama 62a Amar Rava Hanoten jusqu'à Lo Kabili Alaï*
- *Hagaot Mordekhai Baba Kama 6, 207*
- *Yam Chel Chlomo Baba Kama 6 - 34*

RÉPONSE

Le *Mordekhai* nous parle d'un cas similaire, dans lequel quelqu'un a prêté à autrui un sabre et qu'il a été perdu. Or il s'avère qu'il s'agissait d'un **sabre d'une très grande valeur**. Le *Mordekhai* tranche qu'il ne devra rembourser que la valeur d'un sabre moyen. Le *Yam Chel Chlomo*, en revanche, est d'avis qu'à partir du moment où il a vu l'objet en question, cela est **considéré comme s'il a pris sur lui sa garde** tel qu'il est, c'est pourquoi il sera responsable selon lui de rembourser toute la valeur du sabre. Dans notre cas aussi, selon le *Mordekhai*, Israël ne remboursera qu'un appareil photo moyen. Mais selon le *Yam Chel Chlomo*, il devra rembourser la valeur totale de l'appareil.

SUITE CHOFTIM PROPHÈTES

Suite de la page 4

sommes **conscients que nous nous sommes mal comportés** envers toi."

Yifta'h a accepté, et leur a dit : "Si vous me donnez carte blanche pour faire la guerre contre les gens de 'Amon, et qu'Hachem me les livre entre les mains, je serai votre chef."

Ils ont répondu : "C'est ce que nous voulons. Qu'Hachem écoute ce qui est décidé entre nous, et nous promettons de faire tout ce que tu demandes."

Yifta'h a suivi les anciens de Guil'ad, et le peuple l'a placé comme chef avant même le début de la guerre.

Le texte nous dit : "Yifta'h a dit toutes ses paroles à *Mitspa*." Cela signifie qu'il a dit à Hachem : "**Je pardonne aux gens de Guil'ad et à mes frères tout le mal qu'ils m'ont fait**. Et si moi, un adolescent qui a été chassé de la maison de son père, j'ai la force de pardonner, par ce mérite, pardonne aux *Bné Israël* de s'être détournés de Toi, et accorde-nous la victoire contre les gens de 'Amon."

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*